

• (1210)

*[Traduction]*

Pendant les quinze premières minutes de la séance, monsieur le Président, votre répartition favorise assez le parti ministériel, ce que nous ne critiquons jamais. La période des questions, par contre, a de tout temps été réservée à l'opposition selon la tradition du régime parlementaire britannique que je défends chaque fois que j'en ai l'occasion, parce qu'elle est un des précieux héritages qui nous viennent du Parlement britannique. Il est donc de tradition que l'opposition puisse poser des questions au gouvernement. Dans le cours d'un débat, la présidence accorde toutefois la parole à beaucoup plus de députés de la majorité. Il y a donc équilibre. La répartition du temps est bonne pendant les quinze premières minutes de séance. J'ai fait mes propres vérifications et je sais que les ministériels sont avantagés pendant cette période. Nous ne soulevons jamais d'objection parce que c'est normal. Les conservateurs sont plus nombreux. Les Canadiens en ont décidé ainsi, démocratiquement, aux dernières élections. Les conservateurs ont donc droit à plus de temps.

La période des questions, toutefois, et je concède qu'elle permet de prendre la vedette aux actualités télévisées, ne représente qu'une partie de nos délibérations. Il en va de même à un comité parlementaire. Le président du comité répartit les questions proportionnellement au nombre de députés. Les trois partis se partagent le premier tour de questions et après, plus de temps est accordé à l'opposition.

Avec tout le respect que je dois aux députés, j'estime qu'ils devront revenir aux traditions de la Chambre. Ces dernières ne servent pas si mal, car les ministériels posent eux aussi des questions. Comme mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) l'a fait remarquer, les ministériels devraient peut-être se consulter sur les questions véritablement importantes à soulever, au lieu de se contenter de poser des questions dont les ministres sont systématiquement déjà au courant. Je reconnais que, à l'occasion, un conservateur a une question passablement importante qu'il souhaite aborder sans en avoir prévenu le ministre. Que les députés se rappellent l'année 1984. Ils s'apercevront que bon nombre des questions soulevées par les ministériels étaient déjà connues des ministres concernés, qu'elles n'avaient pas une bien grande importance et qu'elles auraient fort bien pu être posées dans les couloirs; mais il est de bon aloi, en politique, de les poser à la Chambre, et je n'ai rien contre la chose, car nous faisons tous de la politique.

Je ne pense pas que l'argument de notre collègue soit très valable. Lors de la période des questions, la seule chance que nous ayons d'interroger le gouvernement, nous devons observer les règles du système parlementaire britannique en vertu desquelles l'opposition à la Chambre des communes peut poser des questions directes. A cet égard, le système parlementaire britannique est très supérieur au système du congrès américain.

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, je ne veux pas retarder la ministre d'État chargée de la Privatisation (M<sup>me</sup> McDougall). Sauf erreur, elle est sur le point de faire une annonce importante à la Chambre au sujet

*Privilège—M. Stackhouse*

d'une modification capitale de la politique gouvernementale. J'ignore en quoi elle consiste, mais il me tarde de le savoir.

Je suis presque enclin à être d'accord avec le député qui a soulevé la question au sujet de la période des questions, car je suis persuadé que les libéraux formeront le gouvernement sous peu et que nous invoquerons peut-être les mêmes arguments. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le député qui m'a précédé. Il a raison de dire que nous suivons la tradition britannique à la Chambre. A Londres, vous le savez monsieur le Président, les ministériels et les députés de l'opposition posent des questions à tour de rôle.

Cependant, il est impossible d'adapter un aspect du régime britannique à notre régime. Il faudrait adopter tout le régime, et ainsi les ministériels seraient en mesure d'intervenir et de vraiment s'attaquer à leurs ministres. Ce qui est plus important encore, il faudrait modifier le régime des comités, afin de permettre aux ministériels de définir leur propre mandat et d'approfondir les questions qui les intéressent. La période des questions n'est pas le centre d'intérêt à la Chambre britannique. Personne ne sait même qu'elle a lieu. Les comités le sont. Ainsi, il est impossible d'adapter un seul aspect du régime britannique au nôtre. C'est tout ce qui reste dans notre régime pour forcer le gouvernement à rendre au moins quelques comptes aux Canadiens. Or, si nous faisons disparaître cette occasion ou si nous en limitons la portée, nous détruirons alors notre régime.

Si j'interviens, c'est seulement pour signaler que j'ai bien peur que nous ne siégions de l'autre côté sous peu et que nous ne présentions alors les mêmes arguments.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas reprendre les instances d'autres députés. Elles ont été excellentes. Cependant, je voudrais ajouter deux ou trois choses. Tout d'abord, le commentaire 55 de la 5<sup>e</sup> édition de Beauchesne se lit comme suit:

La liberté de parole, qui compte aussi parmi les «privilèges» du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Je voudrais rappeler au député que si ses privilèges ont bel et bien été violés, c'est qu'on lui a alors nié le droit de parler, de poser une question. Or, je prétends que ce n'est pas le cas. Il a eu, si mes souvenirs sont exacts, un certain nombre d'occasions de soulever des questions à la Chambre durant la période des questions et, à la suite de récentes réformes, durant toute la durée de la séance. Au cours du débat, nous avons maintenant la possibilité de poser des questions et de faire des déclarations, et les députés ministériels peuvent s'en prévaloir; j'ajouterai d'ailleurs que ces derniers prononcent la très grande majorité des discours à la Chambre des communes, ce qui reflète les pourcentages respectifs des trois partis politiques. Non seulement les députés ministériels ont-ils eu amplement l'occasion de soulever des points et de poser des questions aux ministres, mais en outre, à la fin de chaque discours, il est possible de poser des questions ou de faire des commentaires, et je ne parle pas des comités où les députés du gouvernement ont encore une écrasante majorité et ont amplement la chance de poser des questions aux ministres ou aux représentants des cabinets de ministres.